

GEORGES LEFEBVRE

Les thermidoriens

Le Directoire

Préface de Jean-Clément Martin



ARMAND COLIN

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



Illustration de couverture : Jean-Baptiste Letourmi, Grands costumes des membres du Conseil et du Directoire national de France... , 2^e planche : les Directeurs Rewbell, Merlin, Barras et Treilhard © Bibliothèque nationale de France

Conception de couverture : Raphaël Lefeuvre

Mise en page : Belle Page

© Armand Colin, Paris, 2016

© Armand Colin, Paris, 1960 (2^e édition) pour *Les Thermidoriens*

© Armand Colin, Paris, 1946 (2^e édition) pour *Le Directoire*

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur,

5 rue Laromiguière, 75005 Paris

ISBN : 978-2-200-61370-9

www.armand-colin.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Préface

de Jean-Clément Martin

Plusieurs raisons justifient la réédition, dans un volume, de ces deux livres publiés il y a plus de soixante ans : la notoriété de leur auteur, l'historien Georges Lefebvre, la qualité de ses analyses et la richesse de sa démonstration. Nous en parlerons plus loin. Mais il est une autre raison plus immédiate : ces livres offrent l'occasion de réfléchir sur l'Histoire, opération qui demeure, malgré nos habitudes, toujours un peu mystérieuse. Ces ouvrages rappellent que l'Histoire ne peut pas se faire sans la définition précise, l'examen attentif et l'accumulation continue des faits et des dates, sans l'établissement rigoureux des actes et des propos, sans la recherche obstinée des protagonistes et des comparses. L'érudition ne suffisant pas, elle doit s'accompagner de la confrontation des jugements successifs portés par les acteurs et les témoins, les héritiers et les mémorialistes, sans oublier les cohortes successives d'historiens et d'historiennes.

C'est en relisant et en triant inlassablement les traces et les archives, en élaborant de nouvelles problématiques et en discutant les différentes interprétations pour répondre aux urgences de leurs propres insertions temporelles, que les spécialistes composent cette chaîne ininterrompue d'êtres humains attachés à restituer au plus près de ce qui a existé pour donner du sens à ce qui est vécu. Certes la littérature, l'art ou la réflexion peuvent tout aussi bien proposer leurs visions du monde et du passé, avec brio et panache. Pourtant rien ne peut remplacer ce que l'Histoire ajoute : la vérification érudite, le refus de l'approximation, la patience dans le

déroulé de la démonstration. C'est ce qu'illustre cet ouvrage, écrit pourtant dans des moments difficiles par un auteur qui n'a pas cessé d'allier recherche de la vérité historique avec implication dans son temps.

Rééditer Georges Lefebvre ne porte aucun jugement sur ses thèses et positions. L'entreprise se justifie par le besoin d'attirer l'attention sur une œuvre importante à son époque et déterminante dans la trame historiographique. Chacun jugera. Aucune nostalgie ni aucune intention polémique ne sont attachées à ces pages ; en revanche, elles témoignent de l'envie de faire partager au lecteur de notre XXI^e siècle le pas lent de l'historien tel qu'il se pratiquait au milieu du siècle précédent, dans une époque de fureur et de luttes. Que le lecteur soit prévenu, il entre dans l'atelier de l'historien, il en partage les humbles découvertes, les incertitudes et les longues recherches, il côtoie tous ces inconnus de l'Histoire qui en font pourtant la trame, il apprend surtout que la quête de vérité est infinie et incertaine.

Nul plus que Georges Lefebvre était convaincu de toutes ces difficultés. Pour lui, « on ne peut guère faire de l'Histoire avant l'âge de cinquante ans... Avant, on ne doit faire que de l'érudition, que de la recherche ». Passé l'âge de l'érudition, l'historien n'était pas encore mûr, car il restait le temps de l'analyse, puis après soixante ans, le temps de la synthèse... Sa vie a été menée en concordance avec ces convictions. Agrégé d'histoire et de géographie en 1899, à 25 ans, Georges Lefebvre débute sa carrière d'enseignant au lycée de Cherbourg, puis dans plusieurs lycées du Nord. La Première Guerre mondiale le conduit à Orléans. Le conflit terminé, son talent de pédagogue déjà repéré, il rejoint les grands lycées parisiens. Il est assurément le produit de la méritocratie républicaine : petit-fils de cardeur flamand, fils d'un employé comptable d'une firme textile lilloise, il a d'abord réussi le baccalauréat spécial comme boursier, avant d'obtenir l'année suivante le baccalauréat classique. C'est comme boursier, qu'il fréquente

l'Université de Lille à partir de 1892. Cette modestie de ses origines doit être nuancée : un oncle maternel est directeur de lycée ; son jeune frère Théodore connaît après lui une réussite comparable, devenant professeur de géographie à l'université de Poitiers.

Reste que ce n'est qu'en 1924, à cinquante ans, qu'il soutient sa thèse, *Les Paysans du Nord pendant la Révolution française*, commencée vingt ans plus tôt. Il est aussitôt nommé à la Faculté de Clermont, puis à celle de Strasbourg en 1928, où il succède à Georges Paris, grand spécialiste de l'histoire de l'Allemagne et de la Révolution française. En 1930, il contribue à *La Révolution française*, publiée sous la direction de Philippe Sagnac et Robert Guyot dans la collection « Peuples et civilisations ». Dans le même temps, il participe au lancement de la revue *Annales d'histoire économique et sociale* créée par ses collègues strasbourgeois, Marc Bloch et Lucien Febvre, qui entendent rénover profondément la discipline historique. Il s'inscrit dans cette orientation en publiant, en 1932, *La Grande Peur en 1789*, livre qui étudie la diffusion des rumeurs dans la France révolutionnaire. Plus classiquement, il propose en même temps une réflexion critique sur la mise en œuvre des politiques menées par les révolutionnaires dans les campagnes sous le titre *Questions agraires au temps de la Terreur*. Ainsi, par sa méthode et ses objets d'étude, il se situe entre les courants majoritaires de l'université française, tels que Aulard, le premier titulaire de la chaire d'histoire de la Révolution française les incarne, et les voies novatrices, requérant notamment l'anthropologie, que Bloch et Febvre préconisent. L'équilibre est complexe, puisque, à l'occasion d'une réflexion nationale sur l'enseignement de l'Histoire, il défend une vision classique des programmes attachée au récit, s'opposant à Marc Bloch qui propose un programme discontinu pour concilier réflexion et connaissances.

Mais c'est parce qu'il incarne aussi un autre équilibre entre Aulard et Mathiez, le premier, défenseur de Danton, le second, de Robespierre, qu'il prend, encore en 1932, à la mort de Mathiez, la présidence de la Société des Études Robespierriéristes, puis qu'il est

nommé à la Sorbonne où il devient, en 1936, titulaire de la chaire d'histoire de la Révolution française. Dans cette chaire, il affirme ses opinions et son originalité. Obtenant en 1937 la création de l'Institut d'Histoire de la Révolution française, et son intégration à la Faculté des lettres de Paris, il prépare la célébration républicaine du 150^e anniversaire de la convocation des États généraux tout en poursuivant la publication des documents de l'époque, entreprise lancée par Jaurès. Il incarne un tournant qu'il faut remarquer. Il transforme ainsi le Centre d'études de la Révolution française, qui avait été créé cinq ans plus tôt par Sagnac et par un historien du droit, le réfugié russe Mirkine-Guetzevitch, en inscrivant clairement les études révolutionnaires dans le soutien au Front populaire. Il collabore d'ailleurs avec le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. Il fait évoluer la Sorbonne qui était, depuis la création de la chaire d'histoire de la Révolution française, un fief dantoniste, voire anti-communiste (Milioukoff et Kerenski étaient présents aux funérailles d'Alphonse Aulard, en 1928), vers des positions socialisantes et marxisantes.

Il faut se garder de tout simplisme puisque sa production intellectuelle, très prolifique, n'est pas monolithique. Non seulement, il avait souligné avoir trouvé dans les livres de Sagnac les « préoccupations actuelles qui renouvelleront, il faut l'espérer, la conception de l'histoire », relevant que celui-ci, quoique attaché au « libéralisme de la bourgeoisie », avait intitulé un de ses paragraphes « la guerre des classes », mais, en 1936, il consacre un ouvrage à *Napoléon*, concevant tout l'Empire comme une continuation directe de la Révolution. Il établit alors un lien entre Robespierre et Napoléon, tous deux affrontés à la construction d'un nouvel État, rompant avec une vision idéologique de la Révolution. C'est en 1937 que paraît *Les Thermidoriens*, petit livre intégrant dans l'histoire révolutionnaire digne d'intérêt l'année qui a suivi l'exécution de Robespierre. Lefebvre en reconnaît en effet l'importance insistant sur la longévité des institutions qui sont nées alors,

puisqu'elles sont destinées à durer pendant le XIX^e siècle. Deux ans plus tard, en 1939, il analyse l'année 1789 comme l'imbrication entre les trois révolutions, l'aristocrate, la bourgeoise et la populaire (en l'occurrence paysanne), trois mouvements qui avaient pris naissance à partir de 1787.

Ces publications n'entravent pas son engagement dans des entreprises collectives. Vice-président de la commission Jaurès chargé de l'établissement des textes de 1789, il privilégie aussi le travail contrôlé des étudiants aux apports des érudits non universitaires, qui étaient traditionnellement présents. Attention aux séries, érudition précise et analyse des classes sociales figurent parmi les préconisations qu'il rédige en 1939 pour définir le programme collectif qu'il soumet aux instances du nouvel organisme de recherche, le CNRS, qui vient de naître. Il dresse ainsi le cadre de ce qui allait être l'histoire sociale, illustrée ensuite par les approches quantitatives d'Ernest Labrousse ainsi que par l'attention portée par Albert Soboul aux sans-culottes. En permettant que les études historiques puissent s'appuyer sur des séries statistiques rompant avec les habitudes qui prévalaient jusque-là, Lefebvre renouvelle le rapport aux sources qui s'effectuera pleinement après la guerre.

La défaite de 1940 rompt cette dynamique. L'État français enterre ces projets et censure son *1789*. Les années de guerre et de l'occupation allemande sont une épreuve d'autant plus douloureuse que son jeune frère est décapité dans une prison allemande pour son engagement dans la Résistance gaulliste. Alors qu'il est en retraite officiellement à partir de 1941, il continue d'assurer les cours pour empêcher qu'un partisan de l'État français n'occupe la chaire. Il reste à la tête de l'IHRF, pour lequel il reçoit quelques crédits pour des vacances qui lui permettant d'organiser, tant bien que mal, une équipe autour de lui malgré le S.T.O., la déportation et la résistance qui enlèvent ses étudiants chercheurs. L'auteur de ses lignes a pu rencontrer l'une des jeunes chercheuses des années de guerre, Olga Ilovaïsky, peu de temps avant son décès en 2009. Elle se souvenait de l'IHRF comme d'un havre protecteur grâce

à la détermination de Lefebvre qui, dans cet après-guerre, tend à devenir un compagnon de route du Parti communiste français, considéré comme le rempart de la République. Sa vision de la Révolution connaît une inflexion, sur laquelle ses détracteurs ultérieurs insisteront, au risque de négliger ses apports à la connaissance de la période et à la démarche historique.

Quand Marcel Dunan est élu sur la chaire en 1945, Lefebvre demeure de fait à la direction de l'Institut. Il est alors également président de la Sociétés des Études Robespierriistes et directeur des *Annales historiques de la Révolution française*. Il exerce toujours des responsabilités dans la commission Jaurès, continue de professer à la VI^e section des Hautes Études et participe à la création du Centre de Recherches Historiques de Lucien Febvre, où il supervise en particulier l'édition de quatre tomes des œuvres de Robespierre (V à VIII). C'est au sortir de la guerre, en 1946, qu'il publie en un volume les cours donnés, en 1942-1943, sur la période directoriale qui prolongent et complètent l'ouvrage consacré aux Thermidoriens. Plus encore que ce dernier ouvrage, il s'agit bien d'une synthèse destinée à ordonner les connaissances disponibles à l'époque. C'est dans cet esprit qu'il faut le lire : une mise à disposition de ce qui se savait sur ces cinq années mal considérées. Le tableau dressé n'est pas édulcoré, il n'est pas un réquisitoire. Il permet de comprendre les difficultés affrontées aux lendemains des victoires militaires si chèrement acquises, les incertitudes politiques et l'arrivée d'un sauveur auréolé par ses réussites.

L'œuvre de Georges Lefebvre a pu être critiquée ; ses mérites ont cependant toujours été reconnus par tous. Ce livre éclaire différemment la carrière d'un historien connu surtout pour avoir travaillé sur la Révolution de 1789 à 1794 et montre la richesse de la palette. Historien des faits sociaux, Lefebvre a été l'un des pionniers de l'histoire des mentalités, sans jamais abandonner l'histoire politique ni éliminer les « faits » culturels ou militaires, toujours présents et commentés, notamment dans les deux synthèses ici

rassemblées. Cette position est affirmée lors du Congrès des sciences historiques de Paris en 1950 lorsqu'il assure qu'il n'y a « pas d'histoire sans érudition », en même temps qu'il est le promoteur de « l'histoire sociale ». Pour lui, celle-ci a sa place dans « l'interaction de multiples facteurs [...] entre l'histoire politique et l'histoire des idées [en étant] fondée en partie sur des recensements statistiques ». Même si Labrousse sera ensuite le grand maître de ce domaine dans les décennies suivantes, après s'être inscrit dans le sillage de Marc Bloch, le rôle moteur de Lefebvre est incontestable. En témoigne la publication d'un ensemble de comptes rendus d'études d'histoire sociale publié dans les *Annales*, en 1957, sous le titre : « L'œuvre de Georges Lefebvre et quelques récents travaux d'histoire économique et sociale ».

Publier ce livre, soixante ans après sa première édition, rappelle aussi qu'un courant historiographique a repris à son compte l'étude de ces années 1795-1800. Même si elles demeurent encore en marge des études révolutionnaires, et surtout des grands débats idéologiques, leur legs n'est plus ignoré. En cela, les livres de Lefebvre ont été prolongés et augmentés. On peut citer quelques domaines pour lesquels le lien est particulièrement visible. L'importance de la grande propriété, la prise en compte des élites, l'attention portée aux républiques-sœurs et aux guerres de conquête ou l'analyse de la contre-révolution, tous les grands courants de l'opinion ont été évoqués. Certes, d'autres champs, explorés depuis par l'historiographie manquent davantage, comme l'évocation des histoires régionales et locales, la description des sensibilités, les relations fines avec les autres pays et avec l'espace colonial, ou encore la remise en question des classifications sociales, sans parler des relations complexes entre érudition historique et philosophie de l'Histoire. Mais qui n'a pas vu le mur bornant son esprit et ses ambitions ? En 1959 encore, à la veille de son décès, Georges Lefebvre préparait un colloque sur « les fondements biologiques du comportement populaire parisien aux XVIII^e et XIX^e siècles où historiens et médecins devaient se réunir pour donner la direction à une recherche

fondée sur les archives de l'Assistance publique... », attestant une curiosité toujours vive.

Exemple d'un moment historiographique, d'une trajectoire universitaire, d'une pratique individuelle tournée vers la collectivité, ce livre se veut une illustration de la formule de Georges Duby « l'histoire continue », sans se figer, sans rien renier.

Un mot doit être dit sur le format de cette édition. *Les Thermidoriens* et *Le Directoire* reprennent sans modifications les deux publications faites du vivant de Georges Lefebvre. Jean-René Suratteau avait en 1977, aux Éditions Sociales/Terrains réédité in extenso les cours de 1942-1943 sur le Directoire en les accompagnant d'un avant-propos d'Albert Soboul, d'une mise au point bibliographique et d'un état des questions, sous le titre *La France sous le Directoire 1795-1799*.

Indications bibliographiques

Olivier BÉTOURNÉ, Aglaia I. HARTIG, *Penser l'histoire de la Révolution*, La Découverte, 1989, notamment p. 70-76, 100-110.

Stéphane BUZZI, « Georges Lefebvre (1874-1959), ou une histoire sociale possible », *Le Mouvement Social* 3/2002 (n° 200), p. 177-195.

Lawrence DAVIS, *Georges Lefebvre : Historian and Public Intellectual, 1928-1959*, PhD, University of Connecticut, 2001.

Olivier DUMOULIN, « Les *Annales d'histoire économique et sociale* et l'enseignement de l'histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° hors série, 1984, p. 19-30.

François FURET, Mona OZOUF, dir., *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Flammarion, 1988, p. 992-996.

Pierre SERNA, « Lefebvre au travail, le travail de Georges Lefebvre : un océan d'érudition sans continent Liberté? », *La Révolution française* [en ligne], Georges Lefebvre, mis en ligne le 16 juin 2010, consulté le 18 décembre 2015.

Sous la direction de P. SERNA « Actes de la journée d'études organisée par l'IHRF le vendredi 11 septembre 2009 », *La Révolution française* [En ligne], Georges Lefebvre, mis en ligne le 16 juin 2010.

Plus largement :

Pim DEN BOER, *Une histoire des historiens français*, Vendémiaire, 2015.

Jean-Numa DUCANGE, *La Révolution française et l'histoire du monde*, A. Colin, U, 2014.

Les thermidoriens

Avant-propos

Albert Mathiez est mort le 25 février 1932, dans sa chaire de Sorbonne où, en dépit d'un malaise croissant, il avait tenu à reprendre son cours à l'heure accoutumée. Il n'avait que 58 ans ; son activité était plus grande que jamais et sa fin prématurée nous a privés d'œuvres maîtresses qu'il mûrissait depuis longtemps. Il n'est pas un de ses innombrables lecteurs qui ne mesure, avec toute l'école historique française, la perte irréparable qu'elle a faite.

De toutes ses entreprises, celle qui lui était la plus chère, c'était sans doute cette histoire de la Révolution française dont il avait déjà donné trois volumes qui ont pris rang, sous les numéros 17, 52 et 93, dans la Collection Armand Colin. Après l'avoir conduite jusqu'au 9 thermidor, il s'appropriait à la poursuivre. Son livre sur la Réaction thermidorienne, publié pareillement par M. Jacques Max Leclerc et qui renouvelle sur plus d'un point l'histoire de cette période, atteste avec quel soin il s'était préparé, comme toujours, à sa tâche prochaine. Mais il n'a pas eu le temps de commencer le volume que nous attendions tous.

D'accord avec M. Jacques Max Leclerc, le directeur de la Collection Armand Colin a estimé qu'il convenait de ne pas laisser son œuvre inachevée, et il m'a confié le soin de la poursuivre. En acceptant cette mission, je ne m'en suis pas dissimulé la difficulté, et si je l'ai affrontée, ce n'est point présomption, qu'on veuille bien le croire. Ce n'est pas davantage avec l'intention d'abdiquer mes vues personnelles pour ne présenter qu'un pastiche. En communion d'idées avec l'éditeur et le directeur de la Collection, j'ai simplement jugé qu'à continuer l'œuvre d'Albert Mathiez, nous rendrions à sa mémoire un hommage qu'il eût agréé.

G. LEFEBVRE.

NOTA. — Cette édition a été revue et corrigée par Albert SOBOL.

Chapitre premier

Au lendemain du 9 thermidor

Au 9 thermidor, il y avait environ une année que la France était soumise au gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire à la dictature du Comité de salut public. La question essentielle était de savoir si ce régime survivrait à Robespierre.

Suscité par le péril extrême où s'était trouvée la Révolution en 1793, le gouvernement révolutionnaire avait restitué au pouvoir exécutif la force qui lui manquait depuis 1789 : il lui avait assuré la stabilité, les Comités de salut public et de sûreté générale ayant été réélus sans changement depuis septembre 1793 ; il avait restauré la centralisation, tous les fonctionnaires étant à la nomination des Comités ou de leurs représentants, les Conventionnels en mission ; il avait brisé toutes les résistances par la « force coactive » des tribunaux révolutionnaires, c'est-à-dire par la Terreur. Usant de son autorité, le Comité de salut public, pour la première fois dans l'histoire moderne, avait organisé la mobilisation générale de la communauté nationale, en proclamant la levée en masse et en s'arrogeant la direction de la plus grande partie de l'économie grâce à la réquisition et au maximum. Le succès avait couronné ses efforts ; il avait repris Lyon et Toulon ; l'insurrection vendéenne agonisait ; l'invasion avait été refoulée et enrayée, puis les armées de la République avaient repris l'offensive et, depuis la victoire de Fleurus, elles étaient en train de reconquérir la Belgique. Cependant la coalition européenne subsistait et on n'entrevoit même pas le moment où la paix générale pourrait être conclue. Convenait-il donc de détendre les ressorts de la défense révolutionnaire ?

La Convention ne songeait nullement à capituler devant la contre-révolution, mais le gouvernement révolutionnaire, tel qu'il avait fonctionné jusqu'à présent, lui répugnait secrètement. S'il l'avait associée à sa dictature, ayant suspendu jusqu'à la paix l'application de la constitution de 1793 et, par conséquent, les élections, il n'était pourtant pas d'origine parlementaire : la minorité montagnarde l'avait imposé à l'Assemblée en prenant son point d'appui au dehors, sur les jacobins groupés dans les sociétés populaires et sur les sans-culottes ameutés. Pour ne pas être balayée par l'insurrection, la Convention avait dû sacrifier les girondins, accepter la tutelle du Comité de salut public, renoncer à toute opposition, livrer les hébertistes et les dantonistes. Maintenant que le Comité de salut public, en se divisant, avait fait appel à son arbitrage et qu'en proscrivant les robespierristes, elle avait ressaisi le pouvoir, sa première pensée ne pouvait être que de défendre jalousement son autorité, non seulement contre les jacobins des clubs et les sans-culottes de la rue, mais aussi contre ceux de ses propres membres qu'elle chargerait de gouverner en son nom. Provisoirement, le principe de la dictature se recommandait ; il fallait achever la déroute des robespierristes et réprimer toute nouvelle tentative d'insurrection populaire ; aucune assemblée, au surplus, ne penche à juger ses pouvoirs excessifs. Mais de conserver au Comité de salut public la stabilité et la toute-puissance, cela ne se pouvait pas, et avec elles s'évanouirait, qu'on le voulût ou non, l'essence même du gouvernement révolutionnaire.

En fût-il allé autrement que ce gouvernement eût été dorénavant incapable de se faire obéir. Il n'y était parvenu qu'en mettant la Terreur à l'ordre du jour ; au lendemain du 9 thermidor, il était inévitable qu'elle prît fin. Se fût-elle bornée, comme elle aurait dû, à châtier les rebelles et les traîtres, la répression, expéditive et sanglante, n'eût déjà point manqué d'exciter la pitié ; en fait, dans les derniers mois de 1793, certains représentants en mission, Carrier à Nantes, Collot d'Herbois et Fouché à Lyon, Barras et Fréron à Toulon, dans le feu de la guerre civile, s'étaient laissés

entraîner à des exécutions en masse, que la loi révolutionnaire elle-même ne légitimait pas toujours. Le Comité de salut public les avait rappelés, mais, ayant repris la direction de la répression, il avait lui-même, par la loi du 22 prairial, déchaîné à Paris la grande Terreur et avait laissé Joseph Lebon et la commission d'Orange multiplier les rigueurs. D'autre part, la loi des suspects avait permis aux Comités révolutionnaires d'atteindre, dans nombre de communes, comme ennemis de la Révolution, une foule de gens que leur naissance, leur fortune ou leurs opinions désignaient à la vindicte; les conflits religieux, la déchristianisation que le Comité avait inutilement essayé d'enrayer, les mesures économiques que la surveillance policière pouvait seule faire respecter, avaient encore élargi le champ des poursuites; bref, les jacobins avaient commis l'imprudencence capitale de frapper ou d'inquiéter presque tout le monde. Enfin, la Terreur s'était tournée contre les républicains eux-mêmes : les *ultra* comme les *citra*, les enragés et les hébertistes, comme les girondins et les dantonistes, en avaient senti le poids; c'est Babeuf qui bientôt reprochera au Comité de salut public d'en avoir fait un système de dépopulation de la France. Robespierre tombé; un formidable mouvement d'opinion se déchaîna, contre la Terreur dès le premier moment. La Convention ne pouvait lui pardonner de l'avoir décimée, et les collègues de Robespierre, eux-mêmes, en l'exploitant contre sa mémoire, furent les premiers à encourager la réaction. En fait, la Terreur, pas plus que la dictature, n'a pris vraiment fin au 9 thermidor : les nouveaux gouvernants avaient trop d'intérêt à la tourner contre leurs adversaires; mais elle cessa promptement de sanctionner l'essentiel des mesures de défense nationale, la levée en masse, les réquisitions, le maximum, sans lesquelles le gouvernement révolutionnaire n'était plus qu'un mot.

« Sus aux terroristes! » : tel devint promptement le cri de ralliement des thermidoriens; d'innombrables voix le répétèrent, mais non pas uniquement par horreur du sang versé : il permit de dissimuler un mouvement de réaction sociale qui confère à la

période son principal intérêt. Dans la pensée des jacobins et des sans-culottes, le gouvernement révolutionnaire ne se justifiait pas seulement par la nécessité de défendre la nation ; en se levant pour l'imposer à la Convention, le peuple avait aussi obéi à ses besoins et à son désir de modifier l'organisation de la société, pour tirer profit, à son tour, de la Révolution. Il souffrait du chômage, de la disette, de la cherté provoquée par l'inflation : le gouvernement révolutionnaire lui avait procuré tout au moins le pain à un prix supportable ; il lui avait fourni du travail par les fabrications de guerre, il avait employé nombre d'hommes dans les bureaux, les comités de surveillance, les comités de section, comme gardiens de suspects, gardes-scellés, gardes nationaux de permanence ; à Paris, les citoyens « pauvres » qui assistaient aux deux assemblées décadaires de leur section recevaient chaque fois 40 sols. Comme les paysans réclamaient de la terre, soit pour devenir propriétaires, soit pour arrondir leur lopin, les biens nationaux avaient été divisés en petits lots avant d'être mis en vente, et quelques facilités avaient été concédées aux indigents qui se portaient acquéreurs ; promesse avait été faite aux « défenseurs de la patrie » de leur réserver la valeur d'un milliard ; puis les décrets de ventôse avaient annoncé que les biens des suspects seraient distribués gratuitement aux patriotes indigents. L'assistance médicale gratuite avait été instituée ; des secours nationaux garantis aux vieillards sans ressources et aux veuves chargées d'enfants ; des allocations accordées aux parents des soldats ; le droit à l'indemnité reconnu aux victimes des ravages de la guerre. Bref, en échange des sacrifices que le gouvernement révolutionnaire imposait aux membres de la communauté nationale, il leur avait reconnu le droit à la vie et s'était efforcé d'en faire une réalité. Sans-culottes et jacobins n'étaient point communistes : artisans, boutiquiers, paysans, ils étaient fréquemment propriétaires ou, en tout cas, n'aspiraient qu'à le devenir ; les montagnards, issus de bonne bourgeoisie, étaient encore plus hostiles au socialisme. Mais, outre que les circonstances les obligeaient à s'appuyer sur le peuple, tous avaient le sens de la

solidarité nationale et, comme Rousseau, jugeaient que la démocratie politique n'est pas compatible avec une excessive inégalité des fortunes : le « riche » leur était suspect d'incivisme et, de fait, il était souvent contre-révolutionnaire ou, tout au moins, hostile à la République. Ayant besoin d'argent, et tout de suite, le gouvernement révolutionnaire s'en procura par l'emprunt forcé et par des taxes révolutionnaires ; il consolida d'autorité la dette de l'État en l'inscrivant au Grand Livre et revisa ensuite la rente viagère ; outre que les « ennemis de la révolution » se virent refuser le bénéfice de l'inscription et furent ainsi expropriés, les formalités, que, souvent, on ne pouvait observer en pareilles circonstances, ruinèrent nombre de rentiers ; du reste, on opéra une retenue sur le coupon et, finalement, on cessa de le payer. En même temps, de nouvelles lois successorales assurèrent la dissémination des patrimoines, et la nationalisation d'une grande partie de l'économie priva la grande bourgeoisie capitaliste de ses profits ordinaires : les fournisseurs de guerre furent éliminés, les banquiers et les négociants mis en tutelle, les grands fermiers frappés de réquisition. Ainsi menacés dans leur fortune, les « notables » furent, d'autre part, profondément humiliés de perdre le monopole des fonctions publiques que la Constituante paraissait leur avoir assuré et de se voir gouvernés par de petits bourgeois, qui avaient été jusqu'alors leurs locataires et leurs fournisseurs, voire par des compagnons illettrés.

En la personne du terroriste, on ne visa donc point uniquement le « buveur de sang », ni même celui qui avait osé imposer à tous des obligations jugées insupportables, et avant tout, le service militaire personnel, mais l'homme qui avait entrepris de refréner l'individualisme social et de barrer la route au capitalisme naissant ; sur ce point, le petit bourgeois, la plupart du temps, fit chorus, car, s'il se méfie du « gros », il ne veut point non plus, par une contradiction fondamentale, s'ôter la faculté de le devenir. Ainsi envisagée du point de vue économique et social, la réaction thermidorienne acquiert une portée et un intérêt qu'on ne lui accorde pas d'ordinaire. Extérieurement, c'est un chaos de luttes politiques

meurtrières où les partis mutilés n'engagent que des épigones trop souvent méprisables et qui aboutissent, finalement, à l'écrasement de la minorité jacobine, qu'on représente, avec les thermidoriens, comme une écume souillée de crimes. Au fond, elle a éliminé la démocratie de la vie politique et sociale de la France pour près d'un siècle, renoué le lien avec la révolution de 1789 et commencé à rétablir, avec la liberté économique et le régime censitaire, cette suprématie de la bourgeoisie que la Constituante avait organisée et qui paraissait, à la fin du XVIII^e siècle, comme le fruit suprême de l'histoire de France.

Chapitre II

La dislocation du gouvernement révolutionnaire

Les membres des comités qui avaient pris l'initiative du 9 thermidor pour sauver leurs têtes avaient cru en même temps consolider leur autorité et, en terroristes qu'ils étaient, surtout Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, ils n'entendaient rien changer à leurs méthodes. Parlant en leur nom le 10 thermidor, Barère déclara que la journée de la veille n'était qu'une « commotion partielle qui laissait le gouvernement dans son intégrité » et le 11, il présenta trois candidats pour remplacer les trois « conspirateurs », Robespierre, Couthon et Saint-Just : de juillet à septembre 1793, ç'avait été ainsi, par cooptation, que le Comité de salut public de l'an II s'était peu à peu constitué, la Convention se bornant à ratifier ses choix. Comme Thibaudeau l'a dit : « Le Comité de salut public était délivré de Robespierre. La Convention n'était point délivrée du Comité de salut public. » Mais la proposition de Barère suscita un débat mémorable qui ne laissa rien subsister de ses illusions.

Merlin de Thionville donna le signal de l'attaque avec d'autres dantonistes, Legendre, Thuriot, et avec les terroristes transfuges, Bourdon de l'Oise, Tallien, qui reprochaient aux comités la politique à laquelle eux-mêmes s'étaient si longtemps associés. Il était trop tôt sans doute pour rompre avec les collègues de Robespierre, mais non pas pour les obliger à partager le pouvoir. « Nous avons abattu les triumvirs, s'écria Tallien ; nous ne voulons pas les remplacer par des décemvirs. » Tel était bien le vœu de l'Assemblée et elle s'empressa de ressaisir l'autorité ; d'ailleurs Barère avait dit

lui-même : « La Convention est tout. » Il fut décrété que les comités seraient renouvelés par quart tous les mois et que les sortants ne seraient rééligibles qu'après un intervalle d'un mois. La stabilité gouvernementale se trouva condamnée. Pour le moment, Barère, Billaud et Collot restèrent à leurs postes, mais comme on décida de remplacer Jeanbon Saint-André, sous prétexte qu'il était en mission, et aussi Hérault de Séchelles, guillotiné avec Danton, la moitié du Comité de salut public fut renouvelée. Le 13 thermidor (31 juillet), on élut Eschassériaux, l'un des candidats de Barère, les dantonistes Thuriot et Bréard, Treilhard qui avait voté le sur-sis, Laloy dont le frère et le beau-frère étaient réputés royalistes, et enfin Tallien. David, Lavicomterie et Jagot furent exclus du Comité de sûreté générale comme robespierristes, et on y fit entrer Merlin de Thionville, Legendre, Goupilleau de Fontenay, ami de Bourdon, et Dumont dont le frère était suspect. Le personnel se trouva donc aussitôt modifié de manière significative.

Restait à savoir si le Comité de salut public conserverait du moins la situation dominante qui avait assuré l'unité de gouvernement. Dès le 11, Cambon avait demandé qu'on la lui retirât. Au cours de l'an II, une seule agence exécutive avait échappé à l'autorité du Comité de salut public : c'était la Trésorerie qui n'obéissait qu'au Comité des finances, où Cambon précisément régnait en maître ; il proposa de généraliser l'exception et de soumettre chacune des douze commissions exécutives, qui avaient remplacé les ministères à l'un des douze comités de la Convention. Le 13, Barère reparut sur la brèche et s'éleva « contre le fédéralisme moral » qu'on voulait instituer ; le Comité de salut public devait garder la haute main sur les douze commissions exécutives, le Comité de sûreté générale sur la police ; les autres comités, ainsi qu'auparavant, n'auraient à s'occuper que des projets de loi. L'Assemblée hésita, sentant confusément qu'il était périlleux d'affaiblir le pouvoir exécutif en le divisant. Mais la crainte de retomber sous le joug fut la plus forte et, après de longs débats, le décret du 7 fructidor (24 août) consacra l'initiative de Cambon.

La Convention eut désormais seize comités dont douze commandèrent chacun à l'une des commissions exécutives avec le droit de prendre des arrêtés et de destituer les fonctionnaires. Le Comité de salut public fut réduit à la guerre et à la diplomatie ; le Comité de sûreté générale se vit confirmer la police ; si l'un et l'autre gardèrent le droit de requérir la force armée, ce fut par l'intermédiaire du Comité militaire. Le Comité des finances conserva son indépendance. Celui de législation reçut l'administration intérieure et la justice : son importance alla croissant et il compta désormais parmi ceux qu'on appela couramment « les trois comités ». Bref, la concentration gouvernementale s'évanouit.

À l'égard de la province, la Convention désirait au contraire fortifier à son profit le pouvoir central. Le 1^{er} fructidor (18 août), à propos de la réforme des comités de surveillance, Goupilleau de Fontenay déclara : « Nous sommes partis du principe, qui veut que les législateurs chargés de conduire la Révolution à son terme choisissent eux-mêmes les éléments qui doivent y concourir. » On continua donc d'épurer à discrétion les administrations locales et de les compléter sans recourir à l'élection. Dans les départements et aux armées, la Convention et ses comités, comme avant le 9 thermidor, dépêchèrent des représentants en mission investis de pouvoirs plus ou moins étendus ; les montagnards furent rappelés et généralement remplacés par des modérés : ce fut toute la nouveauté. D'ailleurs, on leur manifesta la même méfiance que les comités robespierristes. Le 26 fructidor (12 septembre), Merlin de Douai critiqua leur indépendance et leur penchant à légiférer par voie d'arrêtés qui, trop souvent, se contredisaient : « La législation de la République s'est fédéralisée de la manière la plus étrange. » Il leur fut prescrit d'envoyer leurs arrêtés aux comités qui pourraient les annuler. Déjà, tous ceux des départements avaient été rappelés le 12 (29 août) ; les missions avaient été bornées à six mois aux armées, à trois dans l'intérieur, avec interdiction d'en recevoir une nouvelle avant trois mois d'intervalle. En fait, la situation ne se modifia guère. La distance, la lenteur des

communications, l'urgence obligèrent à laisser toute latitude aux représentants en mission ; comme leurs prédécesseurs, ils eurent chacun leur politique personnelle, suivant leur tempérament, leurs idées et leurs rancunes ; ignorant les circonstances locales ou accablés de besogne, ils se laissèrent mener par les chefs politiques du crû : la seule différence fut qu'ordinairement les jacobins qui, jusqu'alors, avaient le plus souvent conseillé les conventionnels les virent désormais n'écouter que leurs ennemis. Ce fut donc en vain que la majorité thermidorienne manifesta l'intention de renforcer la centralisation à son profit ; elle l'avait même affaiblie en détruisant l'unité gouvernementale.

L'opinion n'avait cure de ces problèmes : elle était toute à la joie de voir la répression s'énerver ; à la Convention même, l'organisation du gouvernement ne surexcitait guère les esprits, tandis que la moindre allusion à la Terreur déchaînait le tumulte. Le 11 thermidor, Barère avait prétendu la maintenir « à l'ordre du jour » : « De l'indulgence ! Il n'en est que pour l'erreur involontaire ; mais les manœuvres des aristocrates sont des forfaits et leurs erreurs sont des crimes. » En fait, « la force coactive », l'un des ressorts essentiels du gouvernement révolutionnaire, disparut en même temps que les autres. Le tribunal révolutionnaire avait cessé de fonctionner, son président, Dumas, et une partie des jurés ayant été guillotins ; Fouquier-Tinville et Herman, qui avait dirigé la commission des affaires civiles, étaient en prison ; les deux commissions chargées de trier les suspects — les seules qu'on eût formées en vertu des décrets de ventôse, — privées de leurs présidents eux aussi arrêtés, cessèrent leurs travaux et ne les reprirent jamais. Les terroristes entendaient que cette crise prît fin : en concédant la nécessité d'épurer le tribunal révolutionnaire, Barère avait réclamé « un grand respect » pour cette « institution salubre » ; Goupilleau de Fontenay en dit autant des comités révolutionnaires. Mais il ne paraît pas douteux que, pour entraîner la Plaine, ils lui eussent promis de modifier la législation ; d'ailleurs, ils rejetaient la responsabilité de la grande Terreur sur Robespierre, et sur la loi du

22 prairial ; cette dernière était odieuse à la Convention parce que, croyait-on, elle permettait aux comités de déférer les députés au tribunal révolutionnaire sans consulter l'assemblée : elle fut rapportée le 14 thermidor (1^{er} août). Le 23 (10 août), lorsque Merlin de Douai fit réorganiser le tribunal révolutionnaire, dont le président fut Dobsen, l'homme du 31 mai, Bourdon obtint qu'à l'égard de tout accusé convaincu, le jury examinât la question intentionnelle, et grâce à cette adjonction décisive, le tribunal ne tarda pas à relaxer nombre de coupables, sous prétexte qu'ils n'avaient pas eu le dessein de favoriser la contre-révolution.

Cependant, les exécutions étant suspendues, l'attention s'était portée sur les prisons. Des hébertistes aux girondins, il n'était point de fraction républicaine qui n'y comptât des affiliés ; ayant retrouvé de l'influence, le premier soin des députés fut d'en user en faveur de leurs amis ; Tallien qui s'en plaignit le 22 thermidor (9 août) remuait lui-même ciel et terre pour faire élargir sa maîtresse, Thérèse Cabarrus, ci-devant marquise de Fontenay. Bentabole et Rovère, qui épousèrent l'un Mme de Chabot et l'autre la marquise d'Agoult, ne manquèrent sans doute pas non plus de clients. Dès le 10, Barère avait promis que les comités examineraient le cas des « patriotes » détenus et des commissaires furent envoyés à cette fin dans les prisons. « Il n'y a pas un seul homme maintenant dans les prisons d'arrêt, disait Tallien, qui ne se dise un patriote ardent et qui n'ait été l'ennemi de Robespierre. » Du 18 au 23 thermidor, on relâcha 478 personnes.

Si encline qu'elle fût à l'indulgence, la Convention put constater aussitôt qu'elle n'était pas entièrement libre de ses décisions : du dehors, une pression s'exerça sur elle encore une fois ; naguère, on lui avait imposé la Terreur ; on en exigeait maintenant l'abandon, en attendant qu'on réclamât une Terreur à rebours. Au premier moment, l'opinion parut unanime. Le club des jacobins, que Billaud et Legendre étaient allés rouvrir, de concert, le 11 thermidor, réclama nombre de ses anciens membres. Parallèlement, les sections s'agitèrent dès leurs réunions du 15 thermidor

(2 août), les premières qu'elles eussent tenues depuis la mort de Robespierre. En fructidor, des délégations provinciales, les Nîmois, les Lyonnais, firent leur apparition. Le 18 thermidor (5 août), la Convention avait accordé une satisfaction essentielle en ordonnant de libérer les suspects contre lesquels n'aurait été articulé aucun motif et en prescrivant de communiquer désormais aux incarcérés les griefs invoqués contre eux. Le 29, le décret du 21 messidor qui avait mis en liberté les cultivateurs fut étendu aux communes de plus de 1 200 habitants et on en usa largement à l'aide de faux certificats.

Réclamer la libération des suspects revenait à dire que les comités de surveillance les avaient arrêtés injustement ; aussi l'attaque se déclencha contre eux simultanément. Dans leurs assemblées du 15 thermidor, certaines sections avaient décidé de faire examiner leurs opérations ; le 25 (12 août), celle du Panthéon déclara que son comité révolutionnaire avait perdu sa confiance et celle de Montreuil dénonça le sien à la Convention. Cambon se joignit aux assaillants par souci d'économie, car les membres de ces comités recevaient cinq livres par jour ; au cours de l'automne, il devait en outre appuyer les accusations dirigées, dès le premier moment, contre leur intégrité, en leur reprochant d'avoir détourné une partie de l'argenterie des églises et des taxes révolutionnaires. Déjà le 7 fructidor (24 août), la Convention s'était inclinée : sur la proposition de Goupilleau de Fontenay, convenant que les comités de surveillance étaient trop nombreux pour qu'on pût les surveiller, elle n'en laissa subsister qu'un par district ; les membres en seraient renouvelés tous les trois mois et ne seraient rééligibles qu'au bout d'un pareil délai ; ils seraient tenus de savoir lire et écrire, ne pourraient décerner un mandat d'arrêt qu'à la majorité et enverraient le dossier à Paris dans les 24 heures. Les 48 sections de la capitale furent groupées en 12 arrondissements (telle fut l'origine de cette subdivision territoriale qui subsista jusqu'en 1860) et il n'y eut plus qu'un comité pour quatre sections ; il fut bien entendu nommé par le Comité de sûreté générale ; au début les boutiquiers

et les artisans y dominèrent encore, mais les honnêtes gens ne tardèrent pas à y conquérir la majorité.

Ce fut surtout en province que le décret du 7 fructidor fit sensation, car il y porta un coup fatal à la domination jacobine. La tâche était fort longue de renouveler toutes les administrations locales ; dans beaucoup de départements, les nouveaux représentants en mission n'arrivèrent d'ailleurs qu'au cours de l'automne. Au contraire, le décret du 7 fructidor atteignit d'un coup tous les comités de surveillance : la plupart disparurent, les autres furent renouvelés et n'agirent plus guère en dehors de leur résidence. Or, c'étaient eux qui avaient appliqué la loi des suspects et s'étaient faits les principaux pourvoyeurs des tribunaux révolutionnaires. Rares étaient les endroits où l'on avait osé porter la main sur eux, comme à Nîmes où le district avait fait arrêter, le 20 thermidor (7 août), le maire Courbis et quinze de ses amis. Aussi la Terreur avait-elle souvent survécu au 9 thermidor. La Convention avait suspendu, le 13 (31 juillet), la Commission populaire d'Orange, mais ce fut le même jour qu'à Brest, le tribunal révolutionnaire fit guillotiner le père du général Moreau. Dans l'Ardèche, on exécuta le 18 (5 août) cinq prêtres et trois religieuses. À Château-Gontier, la commission Huchedé commença ses opérations le 9 thermidor (27 juillet) et les poursuivit au cours du mois d'août. La pression de l'opinion multiplia, il est vrai, les acquittements ; pourtant, jusqu'en fructidor, les libérations ne furent pas nombreuses : à Dreux, les premières sont du 20 août, à Verdun de septembre, à Brest d'octobre. Ce fut après le décret du 7 fructidor que la Terreur s'évanouit véritablement.

Néanmoins, grâce à la lenteur de l'épuration, les jacobins restèrent longtemps influents dans les corps administratifs. Là où la Terreur avait sévi avec violence, le revirement fut souvent immédiat, par exemple à Bourg où Boisset avait été expédié dès le premier moment, à Avignon où Rovère avait fait envoyer son ami Goupilleau de Montaigu, à Marseille où opérèrent Auguis et Serre. Mais, dans la Seine-Inférieure, la municipalité de Rouen ne fut

épurée que le 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794) et le département que le 5 frimaire (25 novembre) ; l'Hérault, les Ardennes, la Mayenne furent touchés seulement en brumaire, la Haute-Saône, l'Ardèche, l'Ariège, le district de Dinan en frimaire, la Manche en nivôse ; la municipalité de Reims subsista jusqu'au 7 germinal (27 mars 1795), celle de Vire jusqu'au 23 floréal (12 mai) et il en alla de même, à plus forte raison, dans les petites communes. En outre, maints représentants, tels Berlier dans le Nord et Perrin dans le Bas-Languedoc, s'efforcèrent de borner la réaction ; à Nîmes, Perrin choisit des montagnards modérés de la classe moyenne, par exemple Bonicel, grand-père maternel de Guizot, et forma même le comité de surveillance d'artisans et de manouvriers. La tactique fut de distinguer entre les meneurs et les républicains qu'ils avaient égarés. Il advint même que, dans la Meurthe, Michaud réintégra dans leurs fonctions les sans-culottes qui avaient été emprisonnés, comme hébertistes, avant le 9 thermidor.

Il n'en est pas moins vrai qu'une fois les institutions de l'an II condamnées, les chefs terroristes et particulièrement les membres des anciens comités de surveillance ne pouvaient manquer d'être pris à partie. À Paris, beaucoup de jacobins, compromis dans les événements du 9 thermidor, avaient été emprisonnés. Le 15 thermidor (2 août), Lebon avait été décrété d'arrestation ; la veille, les terroristes de Sedan avaient éprouvé le même sort. Des représentants en mission imitèrent la Convention : Boisset, à Bourg, fit arrêter les terroristes le 24 thermidor (11 août) ; à Saint-Étienne, Reverchon emprisonna Pignon, accusateur du tribunal criminel ; Goupilleau incarcéra, le 17 fructidor (3 septembre), les membres de la commission d'Orange ; à Nîmes, le district avait pris les devants ; à Bordeaux, Ysabeau créa même une commission chargée de réviser les jugements révolutionnaires.

En fructidor, des délégations provinciales commencèrent à dénoncer à la barre de la Convention d'anciens représentants en mission : Mallarmé le 7, Maignet le 8, avec l'appui de Guffroy, Rovère et Fréron, acharnés contre leurs ennemis personnels.